

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	39	44

N° 112/2019

OBJET : Régie du service déchets - Tarifs des composteurs

L'an deux mille dix-neuf et le 4 juin à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 28 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Sabine PARACHE, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ; Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Joël MASSACRIER, René MARCHAND, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Nadine BARRE donne procuration à Philippe FOURMENTIN, Gilles COMBES à Danielle TENSA, Cathy HOAREAU à Patrick CASTRO, Catherine MONIER à Claude DIDIER, Sébastien VINCINI à Monique COURBIERES.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Madame Nadia ESTANG et Monsieur Jean-Claude ROUANE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Joël MASSACRIER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge des déchetteries rappelle qu'une régie est en place depuis le 24 mars 2005 pour les composteurs et le 12 octobre 2009 pour les lombricomposteurs. Il précise que le compostage reste le moyen de réduction à la source des déchets le plus efficace et le plus rapidement rentable. Chaque année les composteurs mis en place génèrent des économies de collecte et de traitement sur le territoire, ils sont pour la plupart amortis dès la première année. Avec la future tarification incitative, il reste un bon moyen de réduction des ordures ménagères pour les particuliers.

Actuellement dans la régie, trois tarifs de vente existent :

- composteur de 400 litres : 15 €
- composteur de 800 litres : 28 €
- lombricomposteur : 25 €

Dans le souci de toucher davantage de personnes et de foyers disposant de parcelles de plus en plus petites, un composteur de petite dimension pourrait être une offre complémentaire. Il permettrait également d'encourager la pratique du compostage à moyen et long terme car un plus petit volume permettra un meilleur rendement pour les foyers de trois personnes maximum. Une offre de prix inférieure pourrait également attirer certaines personnes sensibles aux prix. Ainsi, Monsieur le Vice-Président propose la mise en place de trois formats de composteurs avec les tarifs suivants :

	Prix d'achat TTC	Prix de vente
Petit (300L)	37.32 €	12 €
Moyen (445L)	42.44 €	18 €
Grand (830L)	66.56 €	30 €

Le lombricomposteur resterait proposé au tarif de 25 €.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Vice-Président présentée ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Président d'effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de la régie correspondante.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS